



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: انواكشوط في:

Numéro: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 31/CNCMP/2021
DU 04/06

Le vendredi 4 juin 2021 à 10 h 30 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP

Etaient absents:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°02 au contrat de service de consultant n°0228/PI/006/MPME/2021 relatif au recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un cahier de charge pour l'acquisition d'un système d'information et de gestion intégrée (ERP) pour la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM), **Réf : lettre n°137/CPMP/MPME reçue le 02/06/2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n' a pas d'objection à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit avenant, sans incidence financière et portant sur la prolongation de la durée du contrat pour 05 mois supplémentaires.

[Handwritten signatures and initials]

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Ré2°/- Examen du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relative travaux de réhabilitation de la digue piste et de réalisation des pistes secondaires en 3 lots distincts, Réf: lettre CPMP/MDR reçue le 01 juin 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/MDR portant sur l'approbation dudit rapport révisé

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

3°/- Examen du complément d'information relatif à la remise de pénalité de retard du marché n°418/T/CPMP/2013 pour les travaux de construction de voirie à Nouakchott, Réf :lettre n°89/CPMP/MET reçue le 02/06/2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite remise de pénalités de retard.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4°/- Examen du projet de marché relatif aux travaux de réhabilitation des anciens bureaux et des bâtiments annexes (sécurité) à la Présidence de la République, Réf: lettre n° 0088/CPMP/MHUAT reçue le 01 juin 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/MHUAT portant sur l'approbation dudit projet de marché passé avec ATT pour un montant de 8 585 738 MRU TTC et un délai de 6 mois

Ré5°/- Examen de l'additif n° 1 au DAO relatif à la fourniture et pose d'une clôture grillagée autour du Parc National d'Awleigatt, Réf: lettre n° 0089/CPMP/MHUAT reçue le 01 juin 2021



Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/MHUAT portant sur l'approbation dudit additif qui a pour objet la modification de certaines dispositions du DAO (bordereau des prix unitaires, devis quantitatif estimatif, cahier des spécifications techniques et critères de qualification) ainsi que le report de la date limite de remise des offres.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CSA

6°/- Examen du DAO relatif à la fourniture de 2400 tonnes de blé tendre et 600 tonnes d'huiles végétales au profit du Stock National de Sécurité (SNS). Ref.: lettre n°25/2021/CPMP/CSA Reçue le 31 Mai 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ce dossier sous réserve de prendre en compte les observations ci-après et fournir le DAO corrigé à la CNCMP avant sa publication :

- préciser l'incoterm ;
- détailler la modalité de paiement dans le CCAP conformément au modèle type de l'ARMP ;
- Insérer les documents demandés dans le RPAO (renvoi IC5.2(i)).

LE PRÉSIDENT

MOHAMED ABBA EL JEHLANY

Les Membres du Comité Permanent :

- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber
- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Jemal Mahfoudh

